

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU

PRESENTS : Pascal PONCET - Madeleine VEILLAS - Bernard MEIER - Emmanuelle BARLERIN - Michel COMPAGNAT - Jean Paul ROYER - Colette MELON - Nicolas OSSEDAT - Clare VERNIN - Nathalie OSSEDAT - Mickaël DAUSSY - Urielle GONARD

ABSENTS : Daniel CHALOT (procuration donnée à Bernard MEIER), Dominique VIETTI (procuration donnée à BARLERIN Emmanuelle), Jean Michel BRISSAY-CHATRE (excusé)

1/INTERCOMMUNALITE - LOI NOTRe

Monsieur le Maire rappelle que cette loi concerne notamment la réforme de l'intercommunalité.

Elle porte désormais à 15 000 habitants le seuil minimum pour les communautés de communes (quelques exceptions sont à noter dans lesquels la CCPU pourrait d'ailleurs rentrer / communes de montagne ...).

CALENDRIER D' ELABORATION :

- 09 octobre 2015 : Présentation par le Préfet à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le département (SDCI),
- avant le 15 octobre 2015 : lancement de la consultation des conseils municipaux, des EPCI et syndicats mixtes concernés par une modification qui devront délibérer dans les 2 mois,
- avant fin décembre 2015 : transmission aux membres de la CDCI du projet de schéma et des délibérations recueillies,
- de janvier à mars 2016 : délai de 3 mois pour poursuivre la concertation et dont disposera la CDCI pour se prononcer sur le projet ; les propositions de modifications adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres seront intégrées dans le projet de schéma,
- au plus tard le 31 mars 2016 : arrêté préfectoral fixant le SDCI ; diffusion dans une publication locale du projet de schéma.

MISE EN OEUVRE APRES ADOPTION DU SDCI

Dès sa publication et jusqu'au 15 juin 2016 :

- définition par le Préfet de la modification du périmètre ou fusion des EPCI à fiscalité propres concernés (intégration des modifications adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers dans le projet de périmètre),
- notification par le Préfet du périmètre retenu au président EPCI pour avis de son organe délibérant et au Maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal,
- l'accord devra être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale,
- à défaut d'accord des communes le Préfet pourra modifier le périmètre de l'EPCI ou de fusion par décision motivée après avis favorable de la CDCI lorsqu'il s'agira d'un projet ne figurant pas au schéma ou avis simple lorsqu'il s'agira d'un projet figurant au schéma,
- 31 décembre 2016 : arrêté de fusion ou de modification de périmètre des EPCI à fiscalité propre intéressés,
- Application au 01 janvier 2017.

Monsieur le Maire fait part des diverses réunions organisées sur le thème par les Présidents des communautés de communes : Val d'Aix, Haut Forez, CCPU. Diverses positions ont été exprimées et divers regroupements envisagés. Ces réunions ont eu lieu à Noirétable, Saint Germain Laval, Renaison.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a été reçu par Monsieur le Préfet à Saint Etienne le vendredi 28 /08 afin d'exprimer la position unanime du conseil municipal de sa commune qui privilégie un rattachement à Roannais Agglomération (d'autres communes de la CCPU partagent cette position, certaines souhaiteraient d'autres regroupements)

Éléments mis notamment en avant par le Maire à l' occasion de cette rencontre :

- Saint-Just fait véritablement partie du bassin de vie roannais (habitudes, « courses » importantes, culture ...),
- les collégiens de Saint Just vont le plus souvent poursuivre leur scolarité au sein d'établissements et lycées roannais,
- la maison de retraite a travaillé, travaille et retravaillera encore avec l'hôpital de Roanne,
- les malades de la commune sont souvent dirigés vers les établissements du roannais (hôpital, cliniques ...),
- la sous- préfecture dont nous dépendons est la sous - préfecture de Roanne,
- la circonscription est celle de Roanne (Député Yves Nicolin),
- nous appartenons au Schéma de Cohérence du Roannais (SCOT) où nous sommes d'ailleurs classés de rang 3,
- le canton s'est agrandi tout récemment vers le roannais,
- les services avec lesquels nous sommes en contact sont souvent sur Roanne,
- c'est la presse roannaise la plus souvent lue sur le territoire,
- le milieu associatif évolue souvent dans le roannais,
- la commune se sent concernée par ce qui se passe dans le roannais et considère qu'il y a des relations et intérêts à partager entre notre ruralité et une ville centre comme Roanne (complémentarité ...),
- les services de Roannais Agglomération, déjà en fonctionnement, peuvent bénéficier à la commune et au territoire.

D'autres éléments économiques ont été aussi évoqués par le Maire.

2/ COCS / CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT POUR OBTENTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe que le COCS de la commune va être présenté en commission départementale début de semaine prochaine. S'en suivra une réunion en mairie pour arrêter définitivement les opérations à inscrire et signer le contrat.

Il se pourrait que la commune fasse le choix de retirer certains travaux du COCS initialement envisagés afin de ne pas retarder le règlement des subventions accordées par le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement des places (environ 40 000 euros) En effet, au-delà d'une participation départementale de 100 000 euros calculée sur le total des travaux inscrits au COCS, le règlement de la subvention est échelonné sur 5 années .

3/ MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT DES PLACES - BUREAU REALITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération du 29 septembre 2014 par laquelle la mission de maîtrise d'œuvre du chantier de l'aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche était confiée au bureau d'études REALITES pour un montant de 9 800.00 € HT correspondant à une estimation provisoire de travaux de 200 000 € HT.

Ce montant a été ramené à 8018.75 € HT suite à l'estimation définitive des travaux ramenée à 155 000.00 € HT (signature d'un avenant n°1 avec le bureau d'études REALITES)

Compte tenu des travaux supplémentaires liés aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, aux enrobés complémentaires sur la départementale et à des modifications diverses le montant des travaux a été arrêté au décompte général définitif induisant un avenant n°2 à la mission de maîtrise d'œuvre portant celle-ci à 8850.00 € HT.

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer cet avenant.

D'autre part afin de régler les dernières factures liées à l'aménagement des places, il y a lieu de procéder à une décision modificative afin d'approvisionner le compte 2128-14/08 en débitant le compte 21311-15/03 (unanimité).

4/ TARIFS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire informe, que les derniers tarifs délibérés et applicables au 01 septembre 2015 ont fait réagir certains forains. (demande de différents tarifs été / hiver ...). Une rencontre entre les élus et ceux-ci a donc été organisée le jeudi 17 septembre dernier. Un accord a été trouvé :

Tarifs désormais applicables au 01 octobre 2015 et votés à l'unanimité du présent conseil :

- un tarif été de **0.75 €/ml** majoré de 2.35 € pour utilisation de l'électricité,
- un tarif hiver de **0.60 € ml** majoré de 2.35 € pour utilisation de l'électricité,
- un **abonnement mensuel de 20 € comprenant l'utilisation de l'électricité et quelque soit la longueur du banc** si fréquentation du marché au moins 10 mois par an.

Ces tarifs sont applicables à tous les forains présents sur le marché ou pratiquant la vente ambulante sur le territoire communal quelque soit le moyen de vente (banc, camion alimentaire, camion outillage, etc.).

5/ TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le maire fait part des observations de la Sous- Préfecture quant à la délibération prise lors du conseil municipal de juin. Cette délibération actait le principe de remboursement d'une partie de la part communale aux pétitionnaires bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme pendant la période du 1er mars 2012 au 31 décembre 2013 et impactés au taux de 5 % alors que le taux applicable à compter du 1er janvier 2014 avait été ramené à 2.5 % (voir CR des précédents conseils). Le conseil municipal souhaitait ce remboursement par soucis d'équité entre les administrés.

La sous-préfecture nous indique que la délibération prise a une grande fragilité juridique.

Dans ce contexte, les membres du conseil, à l'unanimité, adoptent le retrait de cette délibération (2015/61).

6/ ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la synthèse de l'agenda d'accessibilité programmée réalisée suite au travail fourni par le cabinet APAVE missionné pour réaliser cette étude conformément à la loi (le rendu doit parvenir aux services de l'état pour fin septembre).

Le délai imparti aux communes disposant de moins de cinquante bâtiments pour réaliser les travaux préconisés est de 6 ans décomptés en deux périodes de trois ans suivant un calendrier et une programmation financière pluriannuelle à fournir. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'agenda et le contenu présentés (coût total estimé par le bureau d'études APAVE : environ 650 000 euros pour l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public).

Des dérogations (ascenseurs) sont demandées.

7/ ECOLE : RENTREE SCOLAIRE 2015 / 2016

Madeleine VEILLAS 1 ère adjointe chargée des affaires scolaires fait un point sur les effectifs des différentes écoles de la commune et précise que l'école primaire publique compte 103 élèves.

En ce qui concerne l'école primaire publique, Emmanuelle BARLERIN 3ème adjointe en charge du personnel explique qu'une réorganisation est nécessaire compte tenu du nombre important d'élèves scolarisés en classe de maternelle, d'élèves fréquentant la cantine et d'élèves présents dans les temps d'activité périscolaire (TAP).

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'avoir recours à un emploi aidé (CAE) à raison de 22 h/semaine pris en charge en grande partie par l'état (70 ou 75 %). La personne recrutée participera au service de la cantine, à l'entretien des locaux et à l'animation des temps périscolaires très fréquentés par les plus petits. Elle pourra également être amenée à travailler dans les autres structures communales (piscine, divers locaux communaux, etc.).

Le Maire est par ailleurs autorisé, à l'unanimité, à signer la convention avec l'association « loisirs en pays d'Urfé » chargée d'assurer l'animation des temps périscolaires pour le compte de la commune.

8/ LA POSTE

Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa rencontre avec le Monsieur Sous-Préfet et ses services concernant le projet de mutualisation des locaux du bureau de poste de St Just en Chevalet avec divers organismes (CPAM, CAF, MSA, CD, etc.) Il s'agit de mutualiser les services afin de consolider la présence de la poste sur la commune. L'établissement présente en effet un déficit et il s'agit d'assurer sa pérennité en allégeant notamment ses coûts de fonctionnement. Les organismes présents ont, pour certains, des instructions ministérielles qui leur demandent de donner suite à la mutualisation. Certains réservent pour l'instant leur réponse notamment quant aux formules de présence qu'ils adopteraient sur le site. Plusieurs formules sont en effet proposées qui vont du simple renseignement à l'utilisateur aux encaissements. A suivre ...

9/ CONSULTATION FOURNISSEURS ELECTRICITE

Le Maire informe l'assemblée municipale que le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire consulte pour le compte des communes les fournisseurs d'électricité pour les bâtiments et équipements municipaux. (c'est une obligation de mise en concurrence). Nous sommes concernés notamment pour les « ex tarifs jaunes » : station d'épuration et piscine. Le fournisseur retenu sera connu d'ici la fin de l'année.

10/ INAUGURATION DES PLACES

L'inauguration des places de la Conche et de Rochetaillée aura lieu le 27/11/2015 après midi. Ce même jour sera planté l'arbre de la laïcité à l'angle route de Roanne / route de Juré. Tous les saint jurais sont invités. Seront également invités les écoles de la commune, les représentants élus et techniciens des financeurs qui ont accompagné les 2 projets (état, région, département), le bureau d'études, les entreprises ...

11/ TRAVAUX RUE DE FRANCE

Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau (rue de France jusqu'à route de Roanne) réalisés par le Syndicat des eaux de la Bombarde seront terminés fin septembre début octobre. Suivra la mise en enrobé de la voirie par le département. L'équipe technique, quant à elle, réalise des grilles de récupération des eaux de pluie de la chaussée.

12/ ENQUETE PUBLIQUE SCOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du déroulement de l'enquête publique relative aux dispositions en matière d'aménagement commercial (modification du schéma de cohérence territoriale : SCOT) qui se tiendra du 16 septembre au 19 octobre 2015. Le dossier est consultable en mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de St Just le jeudi 1er octobre de 9 h 00 à 12 h 00 salle du rez-de-chaussée. Le Maire le rencontrera pour évoquer notamment une ZACO (zone d'activité commerciale).

13/ ORGUE

La demande de subvention présentée par la commune auprès de la DRAC pour les importants travaux d'entretien de l'orgue Cavallé Coll se trouvant dans l'église est sur le point d'aboutir. Une subvention d'environ 5 500 euros est ainsi espérée. Pour mémoire, le coût total de la prestation est d'environ 15 000 euros. Le conseil départemental devrait aussi apporter une aide de 1 500 euros. La commune participe quant à elle à hauteur de 3 000 euros. Le solde sera réglé par la paroisse et l'association ARMEL. Reste à optimiser le montage et la présentation du dossier aux partenaires.

14/ REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le maire explique que suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération concernant la modification du régime indemnitaire de la secrétaire de mairie doit être complétée (problème de forme : les articles du Code Général des Collectivités Territoriales doivent être cités). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le retrait de la délibération ci-dessus mentionnée et décide à l'unanimité d'en reprendre une en tenant compte des consignes de la sous-préfecture. Le fond de la délibération reste inchangé.

15/ PROJET "JEUNES" PORTE PAR MONSIEUR NICOLAS MOUSSERIN

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée municipale de sa rencontre avec Nicolas MOUSSERIN pour son projet d'animation pour les jeunes de « l'ex canton ». Monsieur Daniel PEROTTI, Président de la CCPU, accompagné par Monsieur Christian DA SILVA salarié de la CCPU étaient également présents. Il a été examiné un éventuellement rattachement du projet à "l'action jeunes" menée par la Communauté de communes. Christian Da SILVA est chargé d'étudier les possibilités et opportunités.

16/ HOTEL MODERNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'Hôtel Moderne, rue de Thiers, est en cours d'acquisition par une SCI du sud de la France en vue de sa réhabilitation et de l'aménagement de logements. L'architecte (de Noirétable) viendra présenter le projet au Maire.

17/ JOURNEE D' ACTIONS DE L' ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Monsieur le Maire rappelle la journée d'action "j'aime ma commune" du 19 septembre prochain initiée par l'AMF visant à défendre les communes notamment en raison des baisses de dotations de l'état. Rien ne semble prévu dans le secteur CCPU.

18/ COURRIER DU MINISTRE DE L'INTERIEUR CONCERNANT LES REFUGIES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée municipale de courriers reçus de l'état précisant les modalités d'accueil des réfugiés par les communes. Le Maire indique avoir reçu la proposition d'un administré pour la mise à disposition d'un bien. Les services de l'État précisent toutefois que les particuliers ne devraient être considérés que lorsque les biens publics et les institutionnels auront atteint leur capacité d'accueil.

19/ EOLIENNES

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 8 septembre 2015 sollicitant l'avis de la commune quant aux permis de construire déposés sur les communes de CHERIER et LA TUILLIERE, le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, émet (à nouveau) un avis défavorable au projet éolien.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe l'assemblée municipale de la visite de Monsieur J.J. QUEYRANNE Président du Conseil Régional. Il sera en effet reçu en mairie le mardi 22/09 à 9 h 30 par le Maire et les élus disponibles. Il visitera notamment la place de Rochetaillée pour laquelle le Conseil Régional a apporté une contribution d'environ 25 000 euros. Il poursuivra par une rencontre avec le Président de la CCPU et le Maire et les élus de Noirétable.

- Il est remis à chaque conseiller municipal le rapport de mutualisation dressé par la CCPU. Il sera approuvé ou amendé au prochain conseil. Il s'agit d'un projet réclamé par les services de l'état visant à mutualiser un certain nombre d'actions ou de moyens entre les communes ou entre les communes et la CCPU.

- Le Maire fait part d'une rencontre qu'il aura sur LYON avec le Directeur Général d'EPORA. Il traitera de la revalorisation des friches industrielles secteur "La Gare" (Bonche, Innovex, etc). Des pistes sont en effet à étudier.

- Le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre est organisée à l'initiative de Monsieur J. N. CHATRE qui poursuit son projet de vente de parcelles constructibles secteur dit de « l'Usine ». Rencontre sur place prévue le 25 septembre avec la SAUR, le SIEL, géomètres, élus municipaux pour considérer les possibilités d'aménagement, d'accès, les réseaux...

- Emmanuelle BARLERIN dresse un point provisoire de la saison estivale : camping, snack et piscine. La saison a été plutôt bonne, notamment pour la piscine compte tenu de la météorologie. Un bilan détaillé sera présenté dès que toutes les dépenses auront été comptabilisées, les factures n'étant à ce jour pas toutes parvenues en mairie.

- Le Maire fait part de l'invitation faite aux élus municipaux "aux rendez-vous des Monts de la Madeleine" les 19 et 20 septembre.

La séance a été levée à 23 H 15.